



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Incapables majeurs: Indre-et-Loire

Question écrite n° 37701

Texte de la question

M Jean Proveux attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation préoccupante des associations tutélaires en Indre-et-Loire. En raison de l'insuffisance de l'enveloppe accordée par le ministère des affaires sociales et de l'emploi, les financements ne sont plus assurés et les associations concernées se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leur mandat. Certaines doivent refuser les nouvelles mesures qui leur sont proposées. Il apparaît que l'Etat, qui doit prendre en charge le tuteur d'Etat, n'assume plus ses engagements à l'égard d'associations qui protègent l'individu et la société. Il lui demande donc de lui faire connaître les mesures d'urgence qu'il entend adopter pour débloquer les crédits supplémentaires, indispensables à l'accomplissement de ces missions.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37701

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 938